



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections législatives

Question écrite n° 2001

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que certains membres de l'actuel Gouvernement se sont prononcés par le passé en faveur d'une motion de modification de scrutin pour les élections législatives afin de permettre la mise en oeuvre d'une petite dose de représentation proportionnelle. Il souhaiterait savoir si des réflexions à ce sujet sont en cours au ministère de l'intérieur et si ces réflexions se font à nombre total des députés constant.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a indiqué, lors de la déclaration de politique générale du Gouvernement le 19 juin dernier, son intention de moderniser notre démocratie, grâce à un meilleur respect de la parité entre hommes et femmes, l'inscription automatique, l'année de leur majorité, des jeunes sur les listes électorales et une plus forte limitation des cumuls des mandats et fonctions. Si certains membres de l'actuel Gouvernement se sont prononcés par le passé en faveur de l'introduction d'une part de proportionnalité dans le mode de scrutin applicable aux élections législatives, ces déclarations ne constituent pas l'axe de travail du Gouvernement tel qu'il a été présenté devant le Parlement et approuvé par l'Assemblée nationale, en application de l'article 49 de la Constitution, le 19 juin dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2001

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2578

Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2889